



LES CARNETS DE L'ÉPAU

La lettre des élus de **gauche**, **progressistes** et **écologistes**



Santé, transition énergétique : l'avenir est-il si sombre que cela ? Des pistes pour retrouver l'optimisme !

Avec les beaux jours qui reviennent, il est grand temps de rompre avec la sinistreuse ambiance et de construire les projets que détermineront un avenir plus radieux pour notre territoire.

Qu'est-ce que le développement durable ? Cette notion, si souvent utilisée, résonne presque comme une évidence et pourtant, on prend bien trop peu le temps d'en faire l'histoire et d'en saisir pleinement la signification. Car il ne s'agit pas là d'une vague utopie, bien au contraire, il s'agit d'une doctrine éprouvée et dorénavant recommandée par l'ONU pour gérer une collectivité, qu'elle soit municipale, départementale, régionale, nationale ou transnationale.

"Notre avenir à tous"

C'est le nom du rapport rédigé par la Première ministre travailliste norvégienne **Gro Harlem Brundtland** en 1987 au sein de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU.

Ce rapport établit pour la première fois la définition de la notion de "développement durable":

« Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Grâce à leurs délégations dans les secteurs du social, des mobilités, de l'eau, de l'agriculture ou encore du tourisme, les collectivités départementales disposent de nombreuses manettes et sont en première ligne afin de parvenir à construire un avenir durable.

3

C'est le nombre de piliers d'une politique durable : Social-Écologie-Économie



Une transition écologique départementale ça donne quoi ?

Intéressons nous au cap, à l'orientation globale de ce à quoi pourrait ressembler une réelle stratégie de transition écologique et énergétique pour notre territoire. Le mois prochain, nous déclinons des exemples concrets d'une telle politique.

2015

année de la COP21 à Paris et de ses engagements internationaux

2

nombre de nappes phréatiques en état de vigilance renforcée dans le département début mars 2023

70%

de haies disparues en un siècle, soit 1,4 millions de kilomètres (source : Office français de la biodiversité)



COP21 - CMP11
PARIS 2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE



Les récentes évolutions législatives (loi de transition énergétique ou de réforme territoriale : NOTRe, MAPTAM) ont donné de nouvelles compétences et de nouveaux outils aux collectivités locales en matière de politique énergétique.

Les collectivités disposent désormais d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie et pour les mettre en œuvre.

Dans ce contexte d'urgence, le Conseil Départemental a un rôle majeur à jouer qui nécessite de repenser la manière de consommer et de raisonner la production d'énergie, où l'on reparle de mix énergétique, combinaison indispensable entre énergie fossile et nucléaire et énergie renouvelable.

Si la collectivité est déjà engagée dans la « réduction » de consommation d'énergie finale (économie d'énergie), notamment sur ses propres bâtiments, l'enjeu est clairement de concrétiser cette transition sur l'ensemble du territoire en recherchant une cohérence et en accélérant la mise en place de dispositifs nouveaux qui incitent et accompagnent les collectivités comme les concitoyens.

Pour passer d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles à une société plus sobre en énergie faiblement carbonée, le changement doit être (et ne peut être que) progressif.

Pour parvenir à ces objectifs, trois axes se dégagent :

- Réduire la consommation d'énergie : travaux de rénovation et d'isolation des bâtiments publics (collèges, centres techniques, locaux), réduction des déplacements motorisés, schéma départemental des aires de covoiturages.
- Développer les énergies renouvelables : élaboration d'une grille d'analyse des projets afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage.
- Un pacte de transition autour de valeurs partagées : établir un socle commun de valeurs avec les partenaires du département autour de la préservation des équilibres écologiques, de la solidarité, du développement et de la gouvernance partagée.

Ces trois axes et les outils qu'ils créent permettront la mise en place d'un **"budget climat"**, qui deviendra progressivement le budget du Conseil départemental, permettant ainsi un pilotage éclairé des politiques publiques vers un développement durable préservant l'avenir des Sarthoises et des Sarthois.



Une transition écologique et énergétique ne peut se faire d'un coup de baguette magique, il doit trouver le juste équilibre entre une action ambitieuse et efficace et une faisabilité technique, financière et politique qui n'entrave pas son épanouissement, ni n'oblitére les capacités de la France à respecter ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effets de serre et de transition vers un modèle bas carbone. Pour être acceptées, ces politiques doivent affirmer un **volet social fort, préservant les citoyens souffrant le plus** du dérèglement climatique c'est-à-dire les plus défavorisés.



ÉLUS DE GAUCHE, PROGRESSISTES & ÉCOLOGISTES

Une étude lancée pour un futur syndicat d'énergie

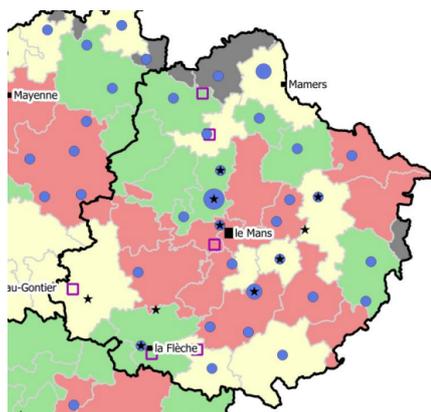
Grâce à notre vœu validé en séance plénière du 10 février dernier, la Sarthe va étudier l'intérêt d'une création d'un syndicat d'énergie pour notre territoire. Déjà installés dans de nombreux départements, les syndicats d'énergie apportent une aide précieuse aux intercommunalités et communes dans la gestion de l'électricité. Gestion des dépenses énergétiques, travaux d'entretiens ou investissements dans les énergies renouvelables, autant de domaines dans lesquels les syndicats d'énergies viennent soutenir, organiser et assister les collectivités. En un mot, le syndicat d'énergie est chargé d'organiser le service public de l'électricité pour le compte des communes qui lui délèguent cette compétence. Ce syndicat peut également s'occuper du gaz, des télécoms et même d'éducation, grâce à des animateurs qui forment les élèves au développement durable, comme cela se fait déjà dans la Manche grâce au syndicat départemental des énergies. Un bel outil pour construire l'avenir !

Notre rencontre avec le directeur régional de l'ARS Stéphan Domingo

La Sarthe est le 97ème département le moins bien pourvu de France en offre médicale. De nombreuses Sarthoises et Sarthois sont aujourd'hui confrontés à de grandes difficultés pour accéder aux soins. État, Département, Ville, les pouvoirs publics se mobilisent pour remédier à cette situation et doivent faire preuve d'inventivité et d'innovation pour trouver les solutions adéquates. Nous avons pu échanger avec le nouveau directeur de l'ARS des Pays de la Loire, Stéphan Domingo, pour faire le point et parler de l'avenir :

1 La révision du zonage régional

Une révision de zonage est en cours à partir d'un indicateur territorial qui intègre l'offre des médecins, le nombre des consultations, l'âge des médecins, le besoin de soins et la question de l'éloignement. Cet indicateur permet de définir les différents niveaux d'aides à l'installation des professionnels de santé sur la base d'objectifs régionaux définis par arrêté ministériel. Le dernier arrêté prévoit de classer 30.2% de la population française en Zone d'Intervention Prioritaire (27,6% en Pays de la Loire) et 40 % en Zones d'Actions Complémentaires (45,1% en Pays de La Loire). Ces dernières données sont en progression pour les Pays de la Loire par rapport au précédent zonage. **Un travail est en cours pour définir le nouveau zonage régional avec la volonté de prioriser la Sarthe et la Mayenne (et une partie de la Vendée).** L'objectif est de publier ce nouveau zonage au 1er Juillet prochain. Cela donnera lieu à une concertation localement avec les acteurs de la santé et ensuite avec le Conseil territorial de la santé.



Ratio arrivées-départs de médecins généralistes entre juin 2019 et juillet 2022 dans la Sarthe

Source : ARS - Pays de la Loire

2 Quelques éléments sur la démographie médicale

Un quart des médecins diplômés n'exercent pas au final dans les 5 années qui suivent. Cela explique, notamment, que le nombre de médecins n'augmentera pas. Il y a une volonté de l'ARS de développer les coopérations au sein des équipes médicales, associant plusieurs professions (pharmaciens, kinés, infirmiers etc.). Il y a également une volonté de développer les infirmiers en pratique avancée qui permettent d'augmenter le champ d'usage des infirmiers par rapport à leur niveau de compétence et donc de libérer du temps des médecins face aux patients. En Sarthe, ce sont aujourd'hui 15 à 20 infirmiers en pratique avancée qui exercent, surtout en milieu hospitalier.

L'ARS apporte **un soutien aux projets de téléconsultation s'ils sont portés par les acteurs locaux** et avec des intervenants locaux. Il faut également noter que **le projet de nouveau centre de formation IFSI permettra une augmentation du nombre de places en IFSI et aides-soignants.** Il y a également un projet de pôle d'excellence avec la volonté d'y mettre une formation IPA (=Infirmier en Pratique Avancée).

Le Centre d'addictologie de la rue Prémartine n'a malheureusement pas assez de personnel pour faire face aux besoins du territoire. C'est un vrai sujet en termes de soins, de réinsertion sociale voire de sécurité. **De la même manière sur la santé mentale, la situation est très difficile localement.** Des moyens supplémentaires ont été mis sur l'EPSM mais les embauches ne se font pas par manque de candidats, c'est une vraie difficulté et la situation est préoccupante alors que la Sarthe connaît déjà un très fort taux de suicide.

L'ARS rappelle qu'en cas de problème de nonaccès d'un patient à un médecin généraliste, il faut saisir le médiateur de la CPAM pour se voir attribuer un médecin. Pour saisir le médiateur, vous pouvez effectuer la démarche en ligne via votre compte Ameli ou par voie postale en lui adressant un courrier à l'adresse de votre CPAM.



Ça se passe sur votre canton !

La Flèche



Inauguration de la MECS (=Maison d'Enfants à caractère social) Claude Lespagnol à la Flèche le 4 mai, en présence des conseillers départementaux du canton Michèle Juguin-Laloyer et Laurent Hubert

Le Mans 4



Inauguration des travaux de rénovation thermique des résidences Maillets, Brindenier et Montaigne au Mans en présence des conseillers départementaux du canton Lydia Hamonou-Boiroux et Christophe Rouillon

Vos conseillers sur les réseaux



Christophe COUNIL @ChCounil · 10 avr.
Histoire et mémoire : quel avenir pour le blockhaus, rue Chanzy ? ch-council.com/2023/04/histol... #Histoireetmémoires #Conseildépartemental



ch-council.com
Histoire et mémoire : quel avenir pour le blockhaus
A l'occasion de la session budgétaire du Conseil départemental, je suis intervenu pour interroger

2 5 283



Blandine AFFAGARD a retweeté
calippe yves @calippe8 · 6 mars
A l'invitation de Mr Trifaut président de commission éducation du CD72, réunion sur restauration pour le collège Costa Gavras
#debutdeconcertation @BAFFAGARD @SartheGauche @Elusceplemans



#STANDWITHUKRAINE



Christophe Rouillon était à Kiev fin avril en tant que Président du groupe PES-CoR afin de porter le message de soutien des régions de l'Union Européenne au peuple ukrainien.



N'hésitez pas à nous contacter pour toute demande de rendez-vous !

SUIVEZ NOUS !

www.la-sarthe-a-gauche.com

[@SartheaGauche](https://twitter.com/SartheaGauche)

[La Sarthe à gauche !](https://www.facebook.com/LaSartheaGauche)

NOUS CONTACTER

Nathalie GUILMAIN
02 43 54 74 79
nathalie.guilmain@sarthe.fr



Nathan CHÂRON
02 43 54 73 35
nathan.charon@sarthe.fr



Groupe des élus de Gauche, Progressistes et Écologistes

Conseil départemental de la Sarthe
Place Aristide Briand
72000 Le Mans

